

- L'ACDI, par le biais de son programme bilatéral, est entrée depuis mars 1995 dans une seconde phase de programmation pour le Rwanda. Les secteurs d'intervention sont principalement le système judiciaire et la réhabilitation sociale. Une dizaine de projets d'une valeur globale approximative de 21 millions de dollars seront élaborés et mis en oeuvre au Rwanda pour la période 1995-1998.
- Des avions des Forces armées canadiennes ont d'abord été envoyés au Rwanda pour aider à évacuer les étrangers; ils ont par la suite transporté de grandes quantités de secours humanitaires. D'avril à septembre 1994, un appareil de type Hercules a livré de l'aide humanitaire et du matériel fournis par des ONG canadiennes et par des organisations internationales, et a transporté du personnel pour le compte d'organismes internationaux.
- De juin à octobre 1994, le Canada a fourni une unité médicale des Forces canadiennes composée de 218 personnes pour aider à pourvoir aux besoins d'urgence des réfugiés rwandais. Les soldats du génie affectés à cette unité ont utilisé deux purificateurs d'eau fournis par le Canada.
- Les Canadiens ont répondu généreusement aux campagnes des ONG; plus de 16 millions de dollars ont été recueillis auprès de donateurs privés. Nombre de Canadiens travaillent pour des organismes et des ONG internationaux au Rwanda et dans les pays voisins.

Aide consulaire

- Environ 200 citoyens canadiens ont été évacués du Rwanda durant la crise d'avril 1994; près de 60 Canadiens, la plupart des employés d'ONG vouées à l'aide humanitaire, sont peu à peu retournés dans ce pays.
- Quatre Canadiens ont été tués au cours de la crise de 1994 et un au début de cette année.
- Les risques de violence demeurant un vif sujet d'inquiétude, il est recommandé aux Canadiens de reporter tout voyage au Rwanda.
- Un système radio permet de communiquer avec les coordonnateurs d'urgence; il est testé fréquemment par l'ambassade du Canada à Kigali.

Mesures d'immigration

- Dès que la violence a éclaté au Rwanda en avril 1994, le service des visas de Nairobi a permis l'admission rapide au Canada de citoyens rwandais menacés par les événements et qui avaient des liens étroits avec le Canada.
- Comme les organisations internationales encouragent le rapatriement des réfugiés rwandais plutôt que leur réétablissement dans un pays tiers, aucun programme spécial pour les réfugiés n'a été créé. Cependant, le service des visas de Nairobi continue d'examiner toutes les demandes qui lui sont soumises par des réfugiés désirant obtenir un parrainage du gouvernement ou de groupes privés.

